

Tarifs des pensions et demi-pensions des élèves au titre de l'année 2025

Tarifs

Les tarifs pratiqués en 2024 sont reconduits en 2025. Les forfaits pratiqués en 2025 sont donc :

- Demi-pension 4 jours : 637,00 € soit 17,69 € / semaines
- Demi-pension 5 jours : 679,00 € soit 18,86 € / semaines
- Pension 5 jours : 1.803 € soit 50,09 € / semaines

Cas particulier : lors des sorties scolaires, les repas pris à titre exceptionnel par les élèves externes ou demi-pensionnaires sont facturés 5,00 € (déjeuner ou dîner).

Facturation

La facturation est établie trimestriellement selon la répartition suivante :

- Trimestre 2 2024-2025 : 12 semaines soit 12/36^{ème} du tarif annuel
- Trimestre 3 2024-2025 : 10 semaines soit 10/36^{ème} du tarif annuel
- Trimestre 1 2024-2025 : 14 semaines soit 14/36^{ème} du tarif annuel

Tableau 1. Tarifs applicables aux élèves en 2025.

	Tarifs annuels	Répartition		
		T2 2024-2025	T3 2024-2025	T1 2024-2025
Pension (5 jours)	1.803,00 €	601,00 €	501,00 €	701,00 €
Demi-pension (5 repas)	679,00 €	226,00 €	189,00€	264,00 €
Demi-pension (4 repas)	637,00 €	212,00 €	177,00 €	248,00 €

Modalité de paiement

La pension ou demi-pension est payable :

- par prélèvement automatique, à demander lors de l'inscription en formation.
- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'EPLEFPA Campus Agronova à réception de l'avis de sommes à payer ;
- en ligne sur le site du Campus Agronova à réception de l'avis de sommes à payer.

Cas particulier : les déjeuners et dîners pris à titre exceptionnel par les élèves externes ou demi-pensionnaires lors de sorties scolaires sont réglés d'avance auprès du régisseur de recette.